



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE FROESCHWILLER

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

M. Olivier STUDER est nommé secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

DELIBERATION N°500 – 16/02/2024 : Programme des coupes et des travaux 2024

Monsieur Guillaume GLASER, Agent Patrimonial sur le triage de Goersdorf, en présence du responsable de l'unité territoriale de Lembach Christophe MATTERN, présente le programme des travaux forestiers et des coupes prévus en 2024 :

Travaux Sylvicoles :

- Dégagement des régénérations naturelles
- Dégagement des plantations, semis artificiels
- Maintenance cloisonnement d'exploitation
- Nettoiement de régénération
- Élagage de peuplements feuillus..... 9 670,00 € HT

Travaux de protection contre les dégâts de gibier :

- Entretien des clôtures..... 190,00 € HT

TOTAL 9 860,00 € HT

Programme des travaux d'exploitation –

Etat de prévision des coupes : 15 630,00 € HT
Prestation de mise à disposition d'un agent 470,00 € HT

TOTAL 16 100,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications relatives à la gestion de notre forêt communale, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux et des coupes pour 2024.

AUTORISE M. le Maire, à signer les documents relatifs à ce programme prévisionnel pour 2024.

DELIBERATION N°501 – 16/02/2024 : Compte de gestion 2023 du SGC de Haguenau

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable de Haguenau, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 502 – 16/02/2024 : Compte administratif principal 2023

Monsieur Olivier STUDER expose aux membres du Conseil Municipal les différents articles du compte administratif avec ses dépenses et ses recettes d'investissement et de fonctionnement comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 336 695,51 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 449 261,80 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	112 566,29 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	179 386,84 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2023	291 953,13 €
 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	844 794,07 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	552 013,25 €
 RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	- 292 780,82 €
REPORT EXCÉDENTAIRE 2022	+ 299 760,84 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2023	+ 6 980,02 €
 RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES	139 849,89 €
RESTES À RÉALISER EN RECETTES	196 166,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE par 13 voix pour et 2 abstentions, le compte administratif présenté par Monsieur Olivier STUDER.

DELIBERATION N° 503 – 16/02/2024 : Compte de gestion du lotissement

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable de Haguenau, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 504 – 16/02/2024 : Compte administratif 2023 du lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc BASTIAN, Maire, et conformément aux articles L 181-7 et R 181-2 du Code des Communes, a désigné Monsieur Olivier STUDER comme président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023 du lotissement.

Monsieur Olivier STUDER expose aux membres du Conseil Municipal les différents articles du compte administratif avec ses dépenses et ses recettes d'investissement et de fonctionnement comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	143 374,60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	115 938,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	- 27 436,60 €
 REPORT DÉFICITAIRE 2022	- 37 147,18 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 64 583,78 €
 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6 706,70 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	96 268,14 €
 RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	+ 89 561,44 €

REPORT EXCÉDENTAIRE 2022	+ 48 756,47 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	+ 138 317,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibération

APPROUVE par 13 voix pour 2 abstentions, le compte administratif du lotissement présenté par Monsieur Olivier STUDER.

DELIBERATION N° 505 – 16/02/2024 : budget primitif lotissement / clôture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement » a été ouvert par délibération en date du 14 août 2015 afin de répondre à la création de la 1^{ère} tranche du lotissement communal 'le clos de la Fontaine'.

Compte tenu que tous les lots ont été vendus et les travaux réalisés, ce budget n'a plus lieu d'être maintenu.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que versement du **déficit de fonctionnement d'un montant de 64 583,78 €** ainsi que **l'excédent d'investissement d'un montant de 138 317,91 €** seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement » et que toutes les opérations comptables soient reprises au budget principal de la commune.

CHARGE M. le Maire de notifier aux services fiscaux la cessation de l'activité de lotisseur qui était soumise à TVA.

DELIBERATION N° 506 – 16/02/2024 : Affectation des résultats d'exploitation 2023

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2023 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 constatant que le compte financier fait apparaître :

AFFECTATION DU RESULTAT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision de clôturer le budget annexe du Lotissement, il est décidé de modifier le résultat

RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE FONCTIONNEMENT 2023	112 566,29 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	179 386,84 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2023	291 953,13 €
Résultat de clôture 2023 en fonctionnement du budget lotissement	- <u>64 583,78 €</u>
Résultat CA Principal + CA Lotissement en fonctionnement	227 369,35 €
RESULTAT DE L'EXERCICE D'INVESTISSEMENT 2023	- 292 780,82 €
REPORT EXCÉDENTAIRE D'INVESTISSEMENT 2022	+ 299 760,84 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2023	+ 6 980,02 €
Solde d'exécution 2023 CA Investissement lotissement 2023	+ <u>138 317,91 €</u>
Résultat CA Principal + CA Investissement Lotissement	+ 145 297,93 €
RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES	139 849,89 €
RESTES À RÉALISER EN RECETTES	196 166,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, de maintenir une partie de l'excédent de fonctionnement de **197 369,35 €** en section de fonctionnement ligne R002,

DECIDE d'affecter 30 000,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement

RAPPELLE que l'excédent d'investissement de 145 297,93 € sera également repris au BP 2024 en ligne R001.

DELIBERATION N° 507 – 16/02/2024 : budget primitif commune 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élaborer le budget 2024 de façon anticipée, en raison des travaux de restauration de l'église de la Paix (Tranche optionnelle).

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2024 au Conseil Municipal.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	505 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	505 000,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 000 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 000 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif principal 2024.

DELIBERATION N° 508 – 16/02/2024 : Clôture/ouverture ligne de trésorerie

Par délibération N° 429 - 08/02/2023, le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 350 000,00 € pour 1 an.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance en date du 29/02/2024. Elle ne peut pas être prolongée.

Considérant qu'il y a lieu de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas été perçu,

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin de disposer d'une ligne de trésorerie de 350 000,00 € sur 1 an :

BANQUE	MONTANT EN EUROS	TAUX D'INTÉRÊT	FRAIS
CAISSE DE DÉPÔT ET DE CONSIGNATIONS	350 000,00 €	Pas d'offre a été réceptionnée	
CREDIT AGRICOLE	350 000,00 €	Pas d'offre a été réceptionnée	
CAISSE D'EPARGNE	350 000,00 €	€STER Flooré + marge de 1,10% Commission de non-utilisation : 0,30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique des intérêts (Dans l'hypothèse où l'€STER serait inférieur à zéro, l'€STER sera alors réputé égal à zéro) Paiement trimestriel des intérêts Conditions identiques à celle qui arrive à échéance	0,10% avec un minimum de 300 € Pas de commission d'engagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie, si nécessaire, auprès de la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 350 000,00 € aux conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à effectuer sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'ouverture de cette ligne de trésorerie,

INSCRIT au budget 2024, en dépenses, les sommes nécessaires au paiement des frais et des intérêts.

DELIBERATION N° 509 – 16/02/2024 : Gestion du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'Adjoint Technique en charge de l'entretien des locaux communaux arrive à échéance en date du 25 mars 2024. Il s'agit d'un contrat à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le contrat de l'Adjoint Technique en charge de l'entretien des locaux communaux d'une année : du 26 mars 2024 au 25 mars 2025..

DELIBERATION N° 510 – 16/02/2024 : Ecologie – éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération N° 402 – 23/09/2022, d'éteindre l'éclairage public 6 jours sur 7, entre 23h00 et 5h00, le samedi soir l'éclairage serait maintenu.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir l'extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 5h00, 6 jours sur 7,

APPROUVE le fait de ne pas éteindre l'éclairage public lors de certains évènements ou festivités au courant de l'année qui tombent un jour de semaine et non un samedi,

AUTORISE M. le Maire de se rapprocher de l'Entreprise PAUTLER pour la réalisation de ces ajustements au niveau des sites de consommation, afin de pouvoir opérer manuellement le maintien de l'éclairage en toute sécurité.

DELIBERATION N° 511 – 16/02/2024 : Ecologie – arbres écologiques

Monsieur Guillaume GLASER, Agent ONF en charge de la gestion de la forêt communale, a repéré quelques arbres qui méritent d'être conservés pour leur intérêt écologique. Ils se situent :

- Parcille forestière 15 : linéaire de chênes le long du chemin rural
- Parcille forestière 9 : 2 chênes en bordure de la RD 28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la préservation de ces arbres pour leur intérêt écologique,

PROPOSE de géo-localiser les arbres à conserver et de les marquer d'une plaquette au pied du tronc,

DONNE son accord à la préservation d'un ou deux exemplaires dans d'autres parcelles.

DELIBERATION N° 512 – 16/02/2024 : Association Gym form détente

Monsieur le Maire donne la parole à M. Claude FULLENWARTH, Adjoint en charge de la gestion de la salle socio-culturelle, suite à une demande de la Présidente de l'Association Gym Forme Détente.

M. FULLENWARTH donne lecture du courrier émanant de Mme Carole DUROCHER, qui sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle pour la tenue des séances hebdomadaires de cours de gymnastique, de septembre à juin.

Vu la délibération N°139 – 28/06/2019, fixant le tarif à 250,00 € pour la durée du cycle des séances de septembre à juin,

Vu la délibération N° 216 – 26/06/2020, approuvant la baisse du montant forfaitaire à 200,00 € pour l'année 2019/2020, en raison des conditions sanitaires dues au COVID 19,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibère par 11 voix pour et 4 abstentions,

ENTEND cette demande relative aux difficultés financières de cette Association,

ESTIME que le tarif demandé est très en-deçà des prix du marché et représente un prix infime rapporté au nombre de séances et de participants.

DÉCIDE de maintenir le tarif à 250,00 €

DEMANDE à M. le Maire d'en informer la Présidente de l'Association Gym Forme Détente de cette décision.

DELIBERATION N° 513 – 16/02/2024 : Travaux – rue neuve

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal par E-mail, en date du 29 janvier 2024, de l'état de la place de retournement de la Rue Neuve. Les riverains de cette rue ont, à plusieurs reprises, sollicité le Maire et les Adjoints au sujet de cette place de retournement, étant donné qu'elle s'est fortement dégradée suite aux pluies de cet hiver.

Cette place de retournement permet aux véhicules de grande envergure de faire demi-tour dans cette rue très étroite (collecte des ordures ménagères, livraisons fioul, etc...).

Étant donné la forte détérioration de cette place, le SMICTOM ne souhaite plus accéder à cette rue pour collecter les bacs à ordures et demande aux riverains de regrouper les bacs sur la rue Principale.

Cela pose de gros problèmes surtout pour les grands bacs de la résidence DOMIAL.

Monsieur le Maire a fait établir un chiffrage par l'Entreprise HEIBY et Fils qu'il a transmis aux Conseillers avec les photos récentes de l'état de la place.

Il a été demandé aux Conseillers de se prononcer sur la réalisation de ces travaux devenus URGENTS, afin de pérenniser le service de collecte des ordures ménagères dans la rue Neuve. Sans réponse, ce sera considéré comme avis favorable.

Entreprise HEIBY et Fils – SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Installation du chantier	200,00 € HT
Travaux de terrassement : excavation, égalisation et re-compactage	6 904,50 € HT
Aménagement des surfaces : fourniture et pose d'une bordure + une couche enrobé	<u>4 476,00 € HT</u>
TOTAL	11 580,50 € HT
TVA 20%	<u>2 316,10 €</u>
TOTAL TTC	13 896,60 €

Monsieur le Maire a pris en compte les réponses de ses Conseillers et a missionné l'Entreprise HEIBY pour réaliser les travaux d'excavation et de stabilisation de la place, dans un 1^{er} temps, pour permettre la continuité des services du SMICTOM.

Une déclaration préalable de travaux a été réalisée dans la foulée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable à la stabilisation de cette aire de retournement.

Cette place de retournement d'une surface totale de 119 m² est à cheval sur deux zones du PLU, c'est-à-dire, 89 m² en zone UA et 30 m² en zone UJ.

Afin d'être en conformité avec le PLU de la zone UJ, qui impose au point 2.3.1 que les espaces non bâtis ne seront pas imperméabilisés, la zone de 30 m² sera revêtue d'un gravillonnage qui laisse l'eau s'infiltrer naturellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibère par 11 voix pour et 1 abstention

DECIDE de recouvrir la partie de la place en zone UA par une couche d'enrobé et une bordure de pavés et la zone UJ de gravillonnage.

ACCEPTE une réévaluation du devis de l'entreprise pour prendre en compte le gravillonnage.

DELIBERATION N° 514 – 16/02/2024 : Travaux – commission sécurité

Les membres de la commission voirie/sécurisation se sont réunis en mairie en date du 6 février 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Caroline MESSEY, son Adjointe, qui informe le Conseil Municipal du contenu des discussions qui ont été menées lors de cette réunion.

Il y a des travaux qui sont urgents et nécessaires, donc prioritaires, il y a d'autres travaux qui seront à prévoir aux budgets des années à venir. Un ordre de priorité a été établi : la voirie définitive du lotissement avec la sécurisation du cheminement piéton dans la rue de l'abreuvoir et la sécurité de la rue principale.

La commission propose de traiter l'axe principal de la commune qui relève, en effet, d'un intérêt général et d'une priorité absolue, étant donné, d'une part, l'importance et la vitesse de la circulation et d'autre part, le nombre de piétons qui utilisent cet axe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition formulée par la commission de donner une priorité à la sécurisation de l'axe principal,

CHARGE M. le Maire de faire appel à différents bureaux d'études afin de chiffrer cette mission,

DEMANDE à M. le Maire de faire appel, également, à la CeA pour cette étude,

DEMANDE que les offres concernant ces études soient présentées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 515 – 16/02/2024 : Travaux – entretien de l'espace public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le recours aux services de l'Entreprise CAMELEON SERVICES pour faire face à l'augmentation saisonnière des travaux de tonte et d'entretien des espaces communaux, au titre de l'année 2024,

DONNE SON ACCORD pour faire intervenir cette entreprise pour l'entretien régulier du cimetière et de ses abords,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette mission

Affiché le 21 février 2024.